

**Positionnement du MSC concernant les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires  
et la nutrition (DVFSyN) approuvées par les États membres  
lors de la 47e session plénière du CSA  
Avril 2021**

---

Nous, les secteurs<sup>1</sup> du Mécanisme de la société civile et des populations autochtones (MSC), sommes fortement engagés dans les travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Nous avons participé activement, au cours des cinq dernières années, aux préparatifs et aux négociations des Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, et avons beaucoup d'attentes quant au résultat final. L'élaboration de ces Directives a été cruciale à nos yeux, car la transformation des systèmes alimentaires dominants actuels est plus urgente que jamais, si nous voulons répondre à la crise écologique, climatique, de justice, sanitaire, nutritionnelle et de la faim à laquelle nous assistons.

En ce jour, nous nous sommes réunis pour évaluer collectivement les Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition (DVFSyN), telles qu'elles ont été approuvées par les États membres.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que le MSC exprime sa déception et son découragement face aux résultats et au détournement du processus de convergence politique. Les Directives ne répondent pas à l'ambition, au mandat et aux aspirations que ce processus aurait dû avoir. Elles sont loin des attentes et des priorités<sup>2</sup> du MSC. Alors que nous sommes aujourd'hui en pleine crise sanitaire et planétaire, elles n'offrent pas d'orientation pour une véritable transformation des systèmes alimentaires, nécessaire pour faire face à cette crise au-dessus des crises préexistantes, qui affectent négativement la vie de tant de personnes et ne profitent qu'à un petit nombre d'individus.

Cette évaluation est également aussi profondément affectée par la manière dont nous avons vécu l'ensemble du processus : des méthodologies négligentes, des calendriers accélérés, une atmosphère hostile et de forts jeux de pouvoir qui ont exacerbé et ont mis en lumière des fissures qui se développent au sein du CSA, qui cependant a été fondé et a opéré comme la plateforme intergouvernementale la plus inclusive en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Dès le début du processus, le MSC avait prévenu que la virtualité ne pouvait pas remplacer les négociations présentes. En effet, le choix de continuer à la distance dans un contexte d'urgence sanitaire de ce type a rendu presque impossible la participation de nos secteurs.

Ce résultat n'est toutefois pas inattendu. Le MSC avait réitéré la nécessité de revenir sur les modalités de ce processus afin de garantir le maintien des principes du CSA. Il était toutefois regrettable de constater qu'un CSA réformé, dont la prérogative est de placer au centre les personnes les plus touchées par la faim et la malnutrition, a clairement ignoré et mis de côté le fait que les systèmes alimentaires agro-industriels dominants ont été et sont toujours responsables des calamités écologiques, sociales et nutritionnelles qui se sont aggravées due à la COVID-19. Ce processus n'a pas permis d'identifier les problèmes et la formulation des conseils d'orientation pour une transformation vers des systèmes alimentaires plus durables, sains et justes. Au contraire, nous avons assisté à un jeu de pouvoir évident et à une tendance à éviter d'attirer l'attention sur les responsabilités des acteurs,

---

1 Le MSC est composé de 11 secteurs sociaux : petits exploitants agricoles, pasteurs, pêcheurs, populations autochtones, travailleurs agricoles et alimentaires, sans terre, femmes, jeunes, consommateurs, personnes vivant dans l'insécurité alimentaire en milieu urbain et ONG.

2 Les priorités du MSC pour les négociations ont été les suivantes : 1. Approche holistique des systèmes alimentaires qui reconnaît et protège les objectifs publics des systèmes alimentaires ; 2. Approche holistique des Droits humains comme pilier central de la transformation des systèmes alimentaires ; 3. Clarification des rôles, priorité aux personnes les plus touchées par la faim et la malnutrition et réglementations dans l'intérêt public ; 4. Alimentation saine et durable ; 5. Priorité aux systèmes alimentaires locaux, résilients et agroécologiques.

dont certains se sont clairement engagés dans les négociations dans le but de défendre en premier lieu leurs intérêts économiques.

Les Directives attestent qu'elles sont fondées sur des données probantes mais elles ne reconnaissent pas pour autant toute la valeur de la recherche scientifique qui démontre clairement la nécessité d'une transformation radicale du système alimentaire dominant. Les données probantes recueillies par les processus parallèles du CSA et d'autres agences des Nations Unies<sup>3</sup>, autant de preuves qui remettent en cause les intérêts de l'agriculture industrielle ou des entreprises agroalimentaires, ont été au mieux ignorées et au pire sapées.

Cette déclaration constitue également un appel plus large à une prise de conscience de la part du CSA. Nous ne pouvons que constater une influence croissante des solutions orientées à l'exportation et au secteur commerciale pour les problèmes de sécurité alimentaire et nutrition, et de prise de contrôle forcée des espaces pour la gouvernance des systèmes alimentaires. Nous exprimons notre volonté de protéger le CSA réformé, mais aussi l'ONU dans son ensemble contre de cette tendance qui menace le multilatéralisme et les Droits humains, comme le Sommet de l'ONU sur les Systèmes alimentaires (Sommet FSS) en est une illustration.

Nous regrettons de devoir constater l'énormité de l'occasion manquée pour rectifier un système brisé. Nous regrettons que les États Membres aient décidé d'approuver un document qui est plus orienté à maintenir le status quo plutôt que d'être compromis à la transformation ambitieuse, profonde et compréhensive si urgemment nécessaire. Les Directives perpétuent les faillites accumulées en introduisant un processus de prise de décisions qui floue les identités et les responsabilités vis-à-vis de la gouvernance, la prise de décisions et la responsabilité démocratique.

Les Directives montrent cette tendance croissante et [le MSC l'a collectivement analysée](#). Sans être exhaustifs, les points suivants le révèlent :

- 1) **Les Directives ne donnent pas de conseils pour transformer et rediriger les systèmes alimentaires dominants actuels** : Elles ne reconnaissent pas les impacts négatifs des systèmes alimentaires dominants actuels, ne reconnaissent pas les frontières planétaires, placent l'agroécologie au même niveau que l'intensification durable et ne recommandent pas de réduire l'utilisation des pesticides.
- 2) **Les Directives n'adoptent pas une approche holistique des systèmes alimentaires et ne reconnaissent pas l'intérêt public des systèmes alimentaires** : Elles mentionnent rarement la réglementation du commerce, de l'investissement et des entreprises et ne donnent pas de conseils pour recadrer les politiques publiques afin de remédier aux déséquilibres de pouvoir et de se prémunir contre les conflits d'intérêts.
- 3) **Les Directives manquent d'une approche holistique des Droits humains** : Les Directives mentionnent la réalisation du droit à l'alimentation comme objectif mais s'écartent de la vision holistique des Droits humains comme étant des Droits universels, interdépendants et indivisibles. Un exemple clair est l'omission du Droit à l'eau potable et hygiène. Comment pourrions-nous garantir le droit à l'alimentation sans garantir également le Droit d'accès à l'eau potable ?
- 4) **Les Directives ne favorisent ni ne protègent pas les régimes alimentaires sains et durables** : Elles ne reconnaissent pas les systèmes alimentaires durables comme une condition préalable nécessaire pour permettre des régimes alimentaires sains. Elles ne considèrent pas la santé et le bien-être de l'humain et de la planète comme étant indissociables. L'une des principales limites du document est que l'occasion d'inclure le concept de régimes alimentaires sains et durables a été complètement manquée et que, par conséquent, le lien entre la santé environnementale et la santé humaine n'a pas été reconnu de manière adéquate et cohérente dans l'ensemble du document. Les Directives ne reconnaissent pas les méfaits causés par les politiques publiques actuelles

---

<sup>3</sup> Par exemple, les rapports du HLPE sur "Approches agroécologiques et autres approches novatrices" et sur "Sécurité alimentaire et nutrition : construction d'une narrative globale envers le 2030"

d'agriculture et commerce liées à des aliments et boissons ultra-transformés ou à l'utilisation des antimicrobiens pour la promotion du croisement - et ne reconnaissent pas la nécessité de les réglementer. De manière critique, les Directives compromettent la nécessité de régulation et la mise en œuvre du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et des résolutions ultérieures de l'Assemblée mondiale de la santé et autres stratégies pour terminer avec la commercialisation nuisible.

- 5) Les **Directives ne donnent pas la priorité aux systèmes alimentaires locaux, résilients et agroécologiques** : Elles ne protègent ou ne promeuvent pas la production d'aliments pour une nutrition adéquate et diètes saines pour tous, ni les marchés locaux, les réseaux d'échanges alimentaires qui assurent la subsistance de 80 % de notre population, se situant en retrait par rapport aux recommandations politiques du CSA telles que les Recommandations politiques du CSA sur l'Établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés. En mentionnant les marchés locaux sur un même plan que les marchés nationaux et internationaux, aucune orientation n'est donnée sur la manière de remédier à la discrimination actuelle qui affecte les marchés locaux.

Les priorités du MSC proviennent de notre document de vision collective, co-créé par l'ensemble de nos secteurs sociaux et participants comme une feuille de route pour assurer la souveraineté alimentaire des populations de tous les territoires. Ce document a été et continue d'être construit autour des expériences vécues et des luttes menées par nos secteurs sociaux sur le terrain. C'est le document qui orientera toujours les groupes constitutifs du MSC. Contrairement aux Directives Volontaires, le document Vision du MSC offre un chemin vers des systèmes alimentaires qui répondent de manière juste et équitable à notre bien-être et à celui de la Terre Mère.

Le MSC a décidé collectivement que les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition approuvées par les États membres ne sont pas suffisantes pour la transformation des systèmes alimentaires dont nous avons besoin de toute urgence et que certaines parties de ces Directives pourraient même mettre en danger le travail et les moyens de subsistance de nos populations. Chaque fois qu'il nous sera demandé de nous engager dans ce résultat politique du CSA, nous le ferons de manière critique, en soulevant nos préoccupations non seulement en termes de contenu, mais aussi en ce qui concerne les conditions et les déséquilibres dans lesquels ces Directives ont été élaborées.

Grâce à l'engagement continu de quelques états membres, du MSC et à quelques autres participants, les Directives comportent néanmoins quelques points positifs, qui peuvent contribuer à soutenir notre travail en cours au niveau national ou local, malgré le fait que dans la plupart des cas, ces points positifs sont conditionnés par des mises en garde destinées à les affaiblir.

Le MSC continuera à diffuser sa vision pour les systèmes alimentaires, et proclamer son positionnement critique envers les DVFSyN. Pour protéger le CSA réformé, le MSC continuera à s'engager avec celui-ci et à suivre les travaux autour des systèmes alimentaires et de la nutrition, notamment la mise en œuvre des DVFSyN aux niveaux nationaux et régionaux. Contourner le positionnement critique du CSM sur les Directives ferait peser un risque encore plus grand sur la légitimité de ce processus, et du CSA en général. C'est pourtant que le MSC reste engagé et attentif au mécanisme et aux actions de suivi, par le CSA et les parties prenantes, dans le cadre de la mise en œuvre des directives à tous les niveaux afin de formuler des conseils préventifs et limitant les impacts négatifs sur nos populations de certaines dispositions disséminées dans les chapitres du texte (DVFSyN) approuvé en février 2021.

Nous rappelons aux États leur responsabilité en tant que porteurs de devoirs de respecter, protéger et réaliser les droits humains de tous, et appelons le CSA à surveiller les effets que ces Directives vont avoir. Nous continuerons à travailler à la protection et à la transformation de nos systèmes alimentaires, sur la base des Droits humains, de la souveraineté alimentaire, de l'agroécologie, de l'équité, du respect

des personnes et de la planète, afin de garantir les multiples objectifs publics qu'ils servent pour notre santé, nos moyens de subsistance, notre culture et nos écosystèmes...